AR-Préfecture
095-219503943-20261008-5-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 08-10-2026
Publication le : 08-10-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026/117

OBJET : Délégation de fonction et de signature au 7e Adjoint au Maire

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu l'article L.2122-20 du CGCT qui énonce que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu l'article L.2122-23 du CGCT relatif au formalisme des décisions prises par le Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints au Maire à huit,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et de l'installation de Monsieur Hubert MARCHAIS, en qualité de septième adjoint au Maire en date du 21 mars 2026,

Considérant que la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient assurées par les adjoints au Maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions et de signature à **Monsieur Hubert MARCHAIS, septième adjoint au Maire**, dans les domaines suivants :

- **Travaux**
- **Voirie**

Ces domaines comprennent notamment les sous-domaines suivants :
Travaux : gestion des bâtiments communaux, sécurité incendie, accessibilité, commission de sécurité des établissements recevant du public (ERP), économies d'énergie, immeubles menaçants/ruines.
Voirie : gestion des voies et réseaux, relations contractuelles avec le délégataire du Service des Eaux, de l'assainissement, de l'électricité, du gaz et de l'éclairage public, occupation du domaine public, fleurissement, mobilier urbain, aires de jeux, propreté urbaine.

Il assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la Commune, avec le concours des services municipaux intéressés notamment pour :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la Ville de Méry-sur-Oise dans chacun des domaines de sa délégation,
- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et les décisions du Maire dans chacun de ces domaines de sa délégation,
- Représenter la Ville de Méry-sur-Oise auprès des partenaires institutionnels, des organismes et associations afférents aux secteurs de sa délégation,
- Définir les programmes de développement, d'aménagement, d'entretien, de réhabilitation des bâtiments et équipements des services concernés par le champ de compétence de sa délégation, et en suivre l'exécution des travaux,
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services municipaux en faveur de chacun des domaines de sa délégation,
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations,

AR-Préfecture
Acte certifié éxécutoire
095-219503943-20261008-5-AR
Réception par le Préfet : 08-10-2026
Publication le : 08-10-2026

- Etre l'interlocuteur des habitants pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation,
- Recevoir les administrés et répondre à leurs demandes et courriers,
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services de sa délégation.

Article 2 : Cette délégation permanente de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Hubert MARCHAIS à effet de signer les correspondances, actes, documents, pièces administratives, rapports, notes diverses dans le domaine délégué notamment :

- Les courriers portant acceptation ou décision (favorables et défavorables)
- Les engagements de dépenses des différents domaines délégués dans une limite de 50 000 € HT,
- La liquidation des factures liées aux engagements, dans la limite de 50 000 € HT
- Les contrats, conventions, certificats administratifs relatifs aux fonctions déléguées pour des montants limités à 50 000 € HT,
- Les bordereaux d'envoi.

Article 3 : La présente délégation est donnée, sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire, à Monsieur Hubert MARCHAIS et est révocable à tout moment.
Monsieur Hubert MARCHAIS rend compte, sans délai, à Monsieur le Maire, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.
La signature de Monsieur Hubert MARCHAIS, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention :

Pour le Maire, par délégation,

Hubert MARCHAIS
7e adjoint au Maire chargée des
Travaux et de la Voirie

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la Trésorière de l'Isle-Adam
- Monsieur Hubert MARCHAIS

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis en la forme légale.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à Méry-sur-Oise, le

Pour le Maire empêché et par délégation temporaire,

Alexandre DOHY
1er Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement, des Mobilités et des Affaires Générales

Date de notification et signature de l'intéressé : 7 octobre 2026